

MOUVEMENT 2017



CAPD du 11 mai :

Statistiques sur le mouvement 2017

	2015		2016		2017	
Participants	841		862		898	
Nommés	419	49,82%	381	44,20%	420	46,77%
Maintiens	183	21,76%	209	24,24%	208	23,16%
Sans poste	239	28,42%	272	28,42%	269	29,94%

Stagiaires	2015		2016		2017	
total		137		136		90
nommés	18	13,13%	13	9,5%	11	12,22%



Statistiques sur les postes vacants

Direction

	elem	mat	
1 cl			
2 cl	2	1	
3 cl	4	2	
4 cl	2	2	
5 cl	2	1	
6 cl	0	1	
7 cl	3	1	
8 cl	1		
11 cl et plus	2		
Dir Spé	0		
	16	8	24

TR

ZIL	BD	ASH	Total
4	31	0	35

Adjoints + Dech dir

elem	dech dir	Mat	Total
3	2,5	1	6.5

Adjoints spé

ULIS	D	F	Total
3	2	2	7

RASED

E	G	Psy	Total
5	4	0	9

Conseiller péda

3	3
---	---

Maitres Supp

0	0
---	---

Nombre total de postes vacants 84.5

Cette CAPD marquait la première étape des mutations intra-départementales.

Pour la phase principale, les erreurs que nous avons constatées et soulevées lors du groupe de travail ont été rectifiées pour la CAPD. La procédure de saisie informatique des fiches syndicales de contrôle que nous avons mise en place a été très efficace avec plus de 300 fiches traitées. Cela nous a permis d'intervenir en amont de la commission paritaire.

C'est là aussi la démonstration que les délégués du personnel du SNUipp-FSU.28 jouent pleinement leur rôle. Leur connaissance des écoles, des collègues et des procédures leur donnent une expertise reconnue par tous. Nous restons vigilants pour les suites de cette phase et pour la préparation de la phase d'ajustement.

Vous l'aurez donc compris, le rôle des délégués du personnel a été, dans le mouvement de cette année, comme dans ceux des années précédentes, déterminant pour garantir l'équité et la transparence.

Vous trouverez dans cet encart le commentaire détaillé de cette CAPD et dans les pages suivantes, la totalité des résultats.

La phase d'ajustement pour les collègues sans poste est fixée au 3 juillet.

Tous les collègues concernés recevront un bulletin spécial du SNUipp.28 dans les jours qui viennent.

Un groupe de travail est prévu le 22 mai pour élaborer la liste des supports fractionnés dont un certain nombre sera réservé, en plus des 15 déjà bloqués en première phase pour les quelques 65 PE stagiaires du concours 2017. Les PES seront nommés sur des 1/2 supports et sur des 2x1/4, à la condition que les deux soient ou en élémentaire ou en maternelle.

Vos délégués du personnel à la CAPD : Céline Prier, Patrick Théraud, Pascale Dunoyer, Tania Fourmy, Jean-Christophe Rétho, Anaïs Gaudillat et Olivier Thomas.

SNUipp 28 - 3, rue Louis Blériot 28300 CHAMPHOL

Tél : 02 37 21 15 32

site : <http://28.snuipp.fr>

Mail : snu28@snuipp.fr

C.A.P.D. du 11 mai

Statistiques

L'équilibre global du mouvement reste inchangé par rapport aux années précédentes.

L'élément le plus visible est le nombre de directions restées vacantes à l'issue du mouvement: 11 de plus, sans qu'il y ait de fait particulier à établir avec la taille de l'école. C'est donc une bonne vingtaine d'écoles où l'administration va devoir trouver une solution.

On peut tout de même dire que pour une majorité des supports de direction élémentaire, ceux-ci sont demandés par 1 ou 2 collègues au maximum, c'est dire l'attractivité de ces supports ! On revient à une situation proche de celle du mouvement 2011 alors que, dans le même temps, le nombre d'écoles a été réduit.

Commissions d'entretien

Direction 13 classes et + : 22 candidats, 8 postes, 1 avis défavorable.

Référents : 10 candidats, 8 postes, 1 avis défavorable

CPD Musique : 2 candidats mais n'ayant pas le titre requis

Maîtres Sup : 39 candidats, 11 avis défavorables

Moins de 3 ans : 8 candidats, 2 postes, 4 avis défavorables et 4 dispensés d'entretien

Poste Relais : pas de candidat

Animateur informatique : 1 poste, 3 candidats, 2 avis défavorables

Maitres Supp : 46 candidats, 17 dispenses d'entretien, 6 avis défavorables et 4 absents

Les collègues qui le souhaitent peuvent s'adresser à leur IEN pour connaître les motivations de la commission.

Nous sommes également intervenus pour signaler un dysfonctionnement dans l'affichage des commissions classantes (seul le candidat retenu en un apparaissait classé sur les documents alors que la commission avait ordonné tous les candidats reçus). Ce souci devrait être rectifié l'an prochain.

Appels à candidature :

Des appels à candidature seront effectués sur les postes parus et restés vacants à l'issue de la première phase pour les postes suivants

- CPC Châteaudun et CPC Chartres IV
- CPC EPS Châteaudun
- Classe Relais

D'autre part, 3 créations de postes ont été annoncées et feront l'objet également d'un appel à candidature :

- Conseiller de prévention départemental 1er degré
- Maître supp Argenvilliers (charte de la ruralité)
- UPS Enfants du voyage, basé au collège Mathurin Reigner avec fonctionnement 1er et 2nd degré.

Les collègues qui répondront à ces appels seront convoqués à une commission d'entretien.

Mouvement des IEN

A l'issue de la CAPN, une circonscription du département reste vacante : Nogent-le-Rotrou.

D'ici début juillet, le 2nd mouvement des IEN et l'affectation des stagiaires aura lieu et devrait pouvoir permettre de pourvoir ce poste.

Supports vacants

La liste des supports vacants publiée dans cet envoi ne tient compte que de la situation au sortir de la CAPD.

D'autres supports connus sont d'ores et déjà vacants et seront intégrés à la seconde phase.

Par ailleurs, en plus des 15 postes bloqués en 1ère phase, des supports vont être à nouveau bloqués pour les PES (1/2 ou 2x1/4). Nous devrions accueillir 65 PES l'an prochain plus les éventuels renouvellements.

Un groupe de travail pour la constitution des postes fractionnés est prévu le 22 mai.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos demandes de couplages afin que nous intervenions auprès de l'Administration.

Arrêtés de nomination

Comme pour les autres arrêtés, les arrêtés de nomination seront à télécharger dans l'application arrêté du PIA. Chaque collègue devra alors les imprimer et les renvoyer signer à l'autorité chargée de leur installation.

Nous avons rappelé que tant qu'un système de signature électronique n'était pas mis en place, il s'agissait là d'un transfert de charge.

Les collègues concernés recevront une alerte dans leur boîte mail pour expliquer la procédure.

TR et Temps partiel

10 collègues ayant sollicité un temps partiel sont maintenus sur un support de TR.

L'IA juge incompatible le temps partiel et les missions de TR.

Ces 10 collègues se sont vus proposer une affectation provisoire (AFA) pour l'année, tout en conservant le poste de TR à TD (voir tableau).

Intégration des instits dans le corps des PE :

9 collègues sont encore instituteurs en Eure-et-Loir. 5 ont demandé leur intégration.

2 intégrations étaient possibles : Picard Sophie et Pichot Corinne.

Nous sommes réintervenus pour revendiquer que tous les demandeurs puissent obtenir satisfaction. L'IA s'est engagé à faire remonter cette demande au Ministère.

PES

65 PES sont attendus à la rentrée (85 l'an dernier, 130 en 2015). Cette année, 180 candidats se sont présentés au concours, pour 520 inscrits. Une nouvelle baisse par rapport aux années précédentes.

Ils seront nommés courant le 3 juillet sur des 1/2 supports ou des 2x1/4 bloqués avant la seconde phase.

Mouvement et Regroupement de communes

De nombreux regroupements de communes voient le jour dans notre département. Cet accroissement de la superficie des communes nouvelles n'est pas sans poser souci pour la comptabilisation des points en cas de fermeture de poste.

Un groupe de travail à ce sujet sera programmé pour le mouvement de l'an prochain.

Détachement dans le 2nd degré

Certains collègues ont sollicité des détachements pour intégrer le second degré. Le recteur a mis un avis défavorable à ces détachements au vu de l'équilibre poste personnel défavorable prévisible dans le département à la rentrée. Cependant les décisions définitives seront prises en CAPN.

C.A.P.D. du 11 mai

Situation Postes Personnels

Au 11 mai, le déficit en personnel du département est de 17. Nous avons commencé l'année scolaire avec un surnombre de 10 !

Pour la rentrée prochaine, l'IA est beaucoup moins optimiste. Le surnombre, s'il existe, sera très faible.

L'IA a évoqué le recrutement probable de contractuels pour la rentrée prochaine. Le SNUipp FSU est, lui, intervenu pour demander qu'on privilégie l'élargissement de la liste principale par recrutement sur liste complémentaire, permettant ainsi aux collègues de bénéficier de la formation et limitant le recours aux emplois précaires.

La situation du département et les exeat :

Aucune mesure nouvelle n'a été prononcée lors de cette CAPD. L'IA a redit que les départs seront extrêmement limités compte tenu du nombre de permutations obtenues et de la situation du département.

Ce point sera à l'ordre du jour de la CAPD du 3 juillet.

Nous avons rappelé que malgré la situation poste personnel préoccupante pour la rentrée prochaine, certaines situations devraient être étudiées et trouver une issue favorable.

Psycho Scolaires

Le nouveau corps de psychologues de l'EN sera actif à partir du 1er septembre 2017. L'IA a informé la CAPD des modalités d'accès à ce nouveau corps.

La date butoir pour le droit d'option est le 31 mai 2017. Chaque psychologue en poste au 1^{er} septembre 2017 doit opter d'ici le 31 mai. L'intégration dans le nouveau corps est définitive, les collègues qui ne souhaiteraient pas opter peuvent y être détachés pour une durée de 5 ans maximum. Les collègues qui n'auraient pas répondu à cette date seront automatiquement placés en situation de détachement pour un an.

Les services ont indiqué avoir pris contact avec chaque collègue individuellement pour informer de ces dispositions.

Les modalités de gestions et de nomination au niveau rectoral ne sont pas encore complètement connues et peuvent inviter à la prudence.

ACCES A LA HORS CLASSE

Le ratio devrait passer de 5% à 5,5% cette année. En l'absence de confirmation du Ministère, l'IA n'a retenu officiellement que les 81 premiers collègues (5% du nombre de collègues entre le 7^e et le 11^e échelon du corps des PE).

Dès que la circulaire sur l'augmentation de 0.5% sera parue, ce sont 89 collègues qui intégreraient la hors classe.

L'augmentation du ratio amène une baisse du barème de 0.5 point pour espérer intégrer la hors classe. Encore bien insuffisant pour nous !

Situation du remplacement

L'IA a admis que le département avait connu une situation extrêmement tendue sur la période hivernale.

Malgré cela, tous les stages de formation continue ont été maintenus du fait d'un aménagement du calendrier de formation sur les périodes moins sensibles. Au vu du faible nombre des journées stagiaires : pas trop compliqué !!!

AVS

Des dotations supplémentaires ont permis d'augmenter le nombre de personnels sous statut d'AED plutôt que d'avoir recours aux contrats aidés CUI (fin 2017 cela devrait correspondre à 111 équivalent temps plein sous contrat AED)

Mme Reynaud a également précisé que des consignes étaient données pour privilégier les affectations dans le 1^{er} degré et par la même réduire celles concernant le 2nd degré et l'aide à la direction d'école.

Alors même que le nombre de directions vacantes est en forte augmentation cette année et que les directions pourvues l'ont été avec un nombre faible de postulants, cette décision risque fort d'accentuer le phénomène en particulier en milieu rural.

C'est faire bien peu de cas de la situation dégradée de la direction d'école.

De même nous sommes également intervenus pour rappeler que le nombre d'AVS ne devrait pas être corrélé aux moyens budgétaires mais aux nombres de notifications de la MDA afin de permettre une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap.

Situation de l'ASH

Seul un collègue (psychologue) rentrant de formation n'obtient pas de poste dans ce mouvement. De même les collègues partant en formation sont parvenus dans ce mouvement à obtenir un poste correspondant à l'option souhaitée. Il faut cependant noter le besoin d'amplifier les départs pour permettre de couvrir les supports existants (18 vacants dont 11 en RASED).

Les postes d'ULIS Coll vacants seront proposés au mouvement du 2nd degré.

Ce point à l'ordre du jour de la CAPD a valu une intervention des délégués du personnel du SNUipp dans le cadre de la déclaration.

Et aussi d'un véritable accès à tous les collègues à l'indice terminal à la vitesse la plus rapide



UNION d'EURE-et-LOIR des DELEGUESDEPARTEMENTAUX
de l'ÉDUCATION NATIONALE

Devenez Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

Le DDEN s'intéresse aux élèves, à leurs conditions de vie et à leur environnement scolaire et périscolaire.

Placé à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves le DDEN a un rôle de médiateur.

Ami de l'école publique le DDEN s'inscrit dans la défense de la laïcité.

L'Union 28 recrute, contact : monique.julien@orange.fr pour plus de renseignements.